



# COMMUNE DE COURCHAVON

## INFORMATIONS

[www.courchavon-mormont.ch](http://www.courchavon-mormont.ch)

### ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Jeudi 7 juillet 2022 à 20h00, à la halle de gymnastique

#### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
2. Présentation et approbation des comptes 2021 ainsi que les dépassements budgétaires ;
3. Prendre connaissance et approuver le Règlement communal sur les élections communales de la commune mixte de Courchavon;
4. Divers.

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal ou sur le site internet communal [www.courchavon-mormont.ch](http://www.courchavon-mormont.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné au points 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.



### FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le secrétariat communal sera fermé du **12 juillet au 15 août 2022**. Il rouvrira le mardi 16 août 2022 à 10h00.

Rappel des heures d'ouverture : mardi 10h00-12h00 & jeudi 16h30 à 18h30

### TRAVAUX FORESTIERS

Pour informations, des coupes de sécurité sont prévues aux dates et aux lieux suivants :

Courchavon – Route Cantonale direction Courtemaîche (vers les grottes) – dès le 22 août 2022 pour une durée de 5 jours.

Basse-Allaine – Grandgourt – dès le 12 septembre 2022 pour une durée de 5 jours.

Le trafic sera perturbé durant la journée dans les plages horaires de 8h00 à 11h45 et de 13h15 à 16h30.

Une signalisation temporaire et la circulation sera réglée par le personnel du chantier à la palette, occasionnant des temps d'attente d'environ 10 minutes.

### **DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Nous profitons de cette information pour rappeler aux propriétaires que tous les travaux de transformations et/ou construction sont soumis à une demande de permis de construire. De même que la pose de panneaux solaires est à annoncer par un formulaire spécial qui déterminera la procédure adéquate. En cas de doute, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat communal qui vous indiquera les démarches à entreprendre.

### **SUBSIDE CAISSE MALADIE DES ENFANTS**

Le subside communal sera versé par le secrétariat communal dès le mois **d'octobre**. Nous vous prions d'apporter, déposer ou envoyer le-s certificat-s d'assurance **2022**.

Nous vous rappelons que ce subside est octroyé pour tous les enfants de la commune (de la naissance à la fin de la scolarité obligatoire) sans distinction des revenus parentaux.

Le subside sera versé directement sur le compte bancaire ou postal des parents. Merci de noter votre no IBAN sur la copie du certificat d'assurance.

### **DISTRIBUTION DE SACS TAXES GRATUITS**

Nous rappelons aux parents d'enfants en bas âge que la commune distribue 30 sacs taxés de 35 litres par année et ce jusqu'à l'âge de 3 ans révolus.

Il en est de même pour les personnes souffrant d'incontinence et/ou énurésie, dans ce cas, sur présentation d'un certificat médical.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Feux d'artifices : le Conseil communal a donné son autorisation au lancement de feux d'artifices, dans le cadre d'une réception de mariage qui se déroulera dans le jardin du Bishop's à Courchavon, le samedi 25 juin 2022 à 22h00 environ.

Merci de protéger vos animaux.

---

En vous remerciant d'avance de prendre note de ce qui précède et en vous souhaitant à toutes et tous de belles vacances tout en veillant à votre santé, nous vous présentons nos meilleures salutations.

Courchavon, le 22 juin 2022

Le Conseil communal

